



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02650

Numéro SIREN : 428 634 067

Nom ou dénomination : 2 HIP HOLDINGS

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2016 sous le numéro de dépôt 57518



1605757601

DATE DEPOT : 2016-06-13

NUMERO DE DEPOT : 2016R057518

N° GESTION : 2010B02650

N° SIREN : 428634067

DENOMINATION : 2 HIP HOLDINGS

ADRESSE : 9 rue Belidor 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2015/10/01

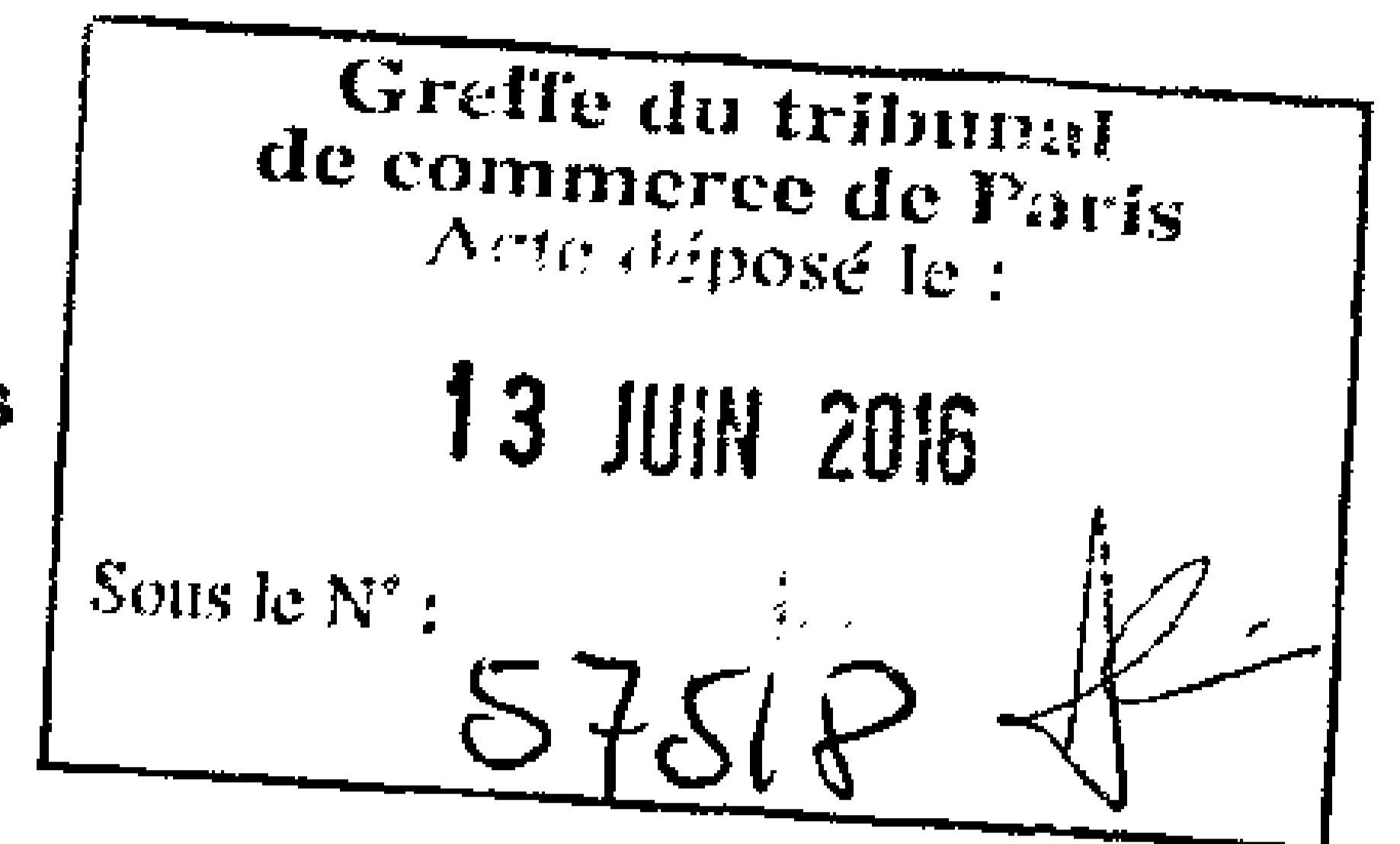
TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

2010 B 2650.

2HIP HOLDINGS
Société par actions simplifiée au capital de 95.357.746,60 euros
Siège social: 9, rue Belidor - 75017 Paris
428 634 067 RCS Paris



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DI-2 EN DATE DU 1^{er} OCTOBRE 2015 **CZ. RW**

La société Wright International Inc., société de droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé 1023 Cherry Road, Memphis, Tennessee 38117, Etats-Unis, représentée par Monsieur Walter Dean Morgan, agissant en qualité d'associé commandité de Wright Medical Europe C.V., limited partnership de droit néerlandais dont le siège social est situé à Hoogoorddreef 7, Australia Building, 1101 BA Amsterdam (Pays-Bas),

Agissant en qualité d'associé unique de la société 2HIP HOLDINGS (ci-après la « Société »), propriétaire de la totalité des 6.257.070 actions composant le capital social,

A pris ce jour les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Pascal Girin de son mandat de président de la Société, avec effet à compter du 1^{er} octobre 2015 et décide de nommer, pour le remplacer, en qualité de président : _____

Monsieur Walter Dean Morgan,
Né le 30 juillet 1966 à MISSISSIPPI (Etats Unis),
De nationalité américaine,
Demeurant 10197 Mackwood Drive, Lakeland, TN 38002 - USA.

Ce mandat de président est consenti à compter de ce jour et pour une durée de 3 années en application de l'article 10 des statuts soit, jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2017, sauf décision contraire de l'associé unique ou cessation anticipée par démission, notamment.

Monsieur Walter Dean Morgan représentera la Société à l'égard des tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social.

Il disposera en sa qualité de président des pouvoirs définis par l'article 10 des statuts.

Il ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de président mais il aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, en conséquence de la décision qui précède et conformément à l'article 10 bis des statuts, décide, de renouveler le mandat de directeur général de Monsieur Peter Cooke, à compter de ce jour, pour la durée du mandat du président, soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018, sauf décision contraire de l'associé unique ou cessation anticipée par démission, notamment.

En cas de cessation anticipée du mandat du président, le mandat du directeur général prendra fin le jour de la nomination du nouveau président.


Monsieur Peter Cooke, en sa qualité de directeur général, exercera les pouvoirs qui lui sont dévolus par l'article 10 bis des statuts. Il disposera des mêmes pouvoirs que le président, tant sur le plan interne qu'à l'égard des tiers pour représenter la Société, avec faculté de subdéléguer partiellement ces pouvoirs à toute personne de son choix.

Monsieur Peter Cooke ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de directeur général, mais il aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités.

L'associé unique



La société Wright International Inc.,
représentée par Walter Dean Morgan
agissant en qualité d'associé commandité de la société Wright Medical Europe C.V.,